

Euthanasie et polémiques

Posted on 15 avril 2024 by Patrick Rouillier

Il y a de nombreuses façon de trouver ou de donner la mort

1. La mort naturelle

Encore appelée « belle mort ». C'est celle que nous réserve « Dame nature ». On meurt de vieillesse, de maladie, ou d'accident vasculaire. Elle n'est plus si naturelle de nos jours car elle ne survient qu'après que tous les recours médicaux aient échoué. Elle est réservée aux animaux sauvages.

• Les morts brutales non désirées

Les guerres : Elles peuvent faire des hécatombes. Depuis la seconde guerre mondiale (40 millions de morts), les guerres d'Indochine, de Corée, du Vietnam, d'Algérie, d'Afghanistan, d'Irak, de Lybie, le génocide Ruandais, la Syrie, l'Ukraine, Gaza ... les morts s'égrenent sans soulever de polémiques majeures ... c'est la guerre !

Les accidents : Il s'agit des accidents de la route, les noyades des migrants, accidents ferroviaires, aériens, maritimes, incendies, inondations, tempêtes

...

Les attentats et les assassinats

Encore des causes de décès. Particulièrement source d'émotion car elles peuvent toucher tout un chacun

Les exécutions capitales : **C'est** une autre façon de donner la mort dans les pays où elles se pratiquent.

• Les morts désirées

Les suicides : C'est le type même de la mort désirée, elle ne souffre aucune polémique depuis que la religion chrétienne a perdu de son influence.

Le suicide assisté : Je préfère le terme de suicide par procuration. C'est le cas où l'individu suicidaire n'ayant pas les moyens physique de passer à l'acte sollicite l'aide d'un tiers pour effectuer le geste létal.

L'euthanasie : C'est le point qui nous intéresse ici. Elle consiste à donner la mort à un malade réputé incurable sans son consentement assumé (le malade n'ayant pas toute sa conscience). La responsabilité de la décision étant laissée à des proches (conjoint, enfants, famille) sur avis médical.

L'euthanasie se pratique couramment sur nos animaux de compagnie. Quand ceux-ci sont en fin de vie, en dépit de l'attachement que l'on leur porte, on est amené à abrégé leurs souffrance en faisant pratiquer par un vétérinaire une injection létale.



Cette sollicitude que nous portons à nos animaux de compagnie pourquoi la refusons nous à nos proches ?

Devant ces cascades de possibilités de donner la mort et l'indifférence réelle qu'elles suscitent en dépit de l'avalanches de morts qu'elle génèrent, l'euthanasie semble un problème plutôt marginal

Cependant la décision d'Euthanasie pose de nombreuses question.

1. La question religieuse : Nous sommes dans un état laïc et la religion ne doit pas être prise en compte dans la loi tant que celle-ci respecte la liberté de culte
2. La question morale : C'est un consensus citoyen qui sera tranché par la décision légale choisie. Ce n'est pas un préalable mais une conclusion.
3. Le malade veut-t-il vraiment la mort ? bonne question à laquelle répond la question veut-t-il vraiment la vie ? totale incertitude. C'est une question sans objet, pour un malade sans conscience, car elle n'a pas de réponse.
4. Le malade est-il incurable ? C'est une question à laquelle les médecins peuvent répondre.
5. Qu'elle personne est habilitée à prendre la décision ? C'est là le « hic » dans la mesure où le législateur n'a pas tranché on reste dans un vide juridique et moral et les familles peuvent se déchirer sans fin. Il faut fixer un ordre de priorité légale en l'absence de décision à priori du malade.

Comme toujours la réponse est plus simple quand on débarrasse le débat de tous ses éléments affectifs générateur de flou, de trouble, et d'émotions inutiles.

Posons que l'Euthanasie n'est pas obligatoire (pour respecter les croyances) et désignons une chaîne de responsabilité légale en l'absence de décision avérée du malade.

Reste le cas de mauvaise foi de la personne désignée, qui agirait plus dans son propre intérêt que dans celui du malade c'est une situation délictueuse qui sera du ressort de la police et de la justice sur plainte des héritiers !